

Date de mise en ligne : 20 DEC. 2024



Arrêté n°2024_523
LISTE DES CANDIDATS AUTORISES A PRENDRE PART AUX EPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL QUI SE DEROULERONT A PARTIR DU 23 JANVIER 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu l'arrêté ministériel du 27 janvier 2000 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu l'arrêté n° 2024_350 du 16 juillet 2024 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Aube portant organisation d'un examen professionnel d'agent de maîtrise territorial à partir du 23 janvier 2025,
- Vu les candidatures enregistrées par le Centre de Gestion de l'Aube,

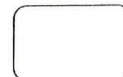
ARRETE

ARTICLE 1^{er} – La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'agent de maîtrise territorial est établie comme suit :

ALFONSO	Cédric	BUFFY DIT BUIRON	Michael
ANGLADE	Cedric	BUSIERE	Romain
ARCHAMBAULT	Sebastien	CAFAGNA	Vincent
AUVILLE	Pénélope	CAILLET	Guillaume
BARAT	Philippe	CAILLLOT	Michael
BAYAZIT	Hanife	CAPA	David
BENAMONT	Didier	CARATY	Romain
BENHENNOU	Mouloud	CHARLEUX	Fabrice
BENOIST	Emmanuel	CHARTON	Florian
BINON	Raphael	CHAVIGNON	Denis
BLANCHARD	Nicolas	CHEREAU	Sebastien
BOISSON	Alexandre	CHEUSSET	Pascal
BOS	Frederic	CHEVENET	David
BOULEY	Clement	CLAUDÉ	Cédric
BOURGEOIS	Cindie	COLIN	Guillaume
BOUTOUX	Adrien	COUDRAY	Philippe
BOVE	Vincent	COUTIER	Gerald
BOYEAU	Sylvie	DAYDE	Cedric
BRALET	Sandrine	DE LA TOUR	Hubert
BRUSSON	Jerome	DEGRYSE	Elodie

DEHAN	Sylvie	LEGUE	Fabien
DELBECQ	Pierrick	LONGIN	Jérôme
DELLA MARTIRE	Gianni	MANCHIN	Julien
DEPRES	Jean-Charles	MANIERE	Cyrille
DHALEINE	Vincent	MARAIS	Denis
DOLE	Marjorie	MARCHETTI	Alexis
DUCRET	Grégory	MARTIN	David
DUGARREAU	Camille	MARTIN	Julie
DUMOULIN	Dimitri	MARTINET	Romain
DÉGARDIN	Yvon	MASCAUX	Jean-François
ERGAUT	Xavier	MAUBLANC	Jonathan
FARRUGIA	Philippe	MERCIER	Bruno
FAVIN-GAUDEAU	Mathieu	METEYRY	Pascal
FERTE	Rémy	MEUNIER	Pierre-François
FEVRE	Johnny	MICHEL	Yannick
FOUQUET	Yann	NAXOS	Laurent
FRINOT	Nathalie	NOIROT	Romain
GALZENATI	Bertrand	OSCHE	Clément
GARCIA	Priscilla	PALLUET	Loic
GAUTHERON	Frédéric	PELISSIER	Christian
GAUTHIER	Mickael	PERIAUX	Kévin
GAUTIER	Stéphane	PERIN	Frederic
GELINIER	Aurelien	PERRAUDIN	Thomas
GHEYSSENS	Stephanie	PETIT	Julien
GODART	Anthony	PILLERON	Christelle
GOYET	Etienne	PILLOT	Emmanuel
GRIGIS	Killian	PIONNIER	Alain
GUEREAU	Vincent	POUPÉE	Franck
GUERTNER	Rodrigue	QUEUDET	Arnaud
HENRION	Stéphane	REBOURS	Michaël
HODIN	Stephanie	RENAULT	Romain
ISSARTEL	Pascal	REYMANN	Quentin
ISSOUF	Moussa	RIVOLLIER	Guillaume
JANIN	Anthony	ROUBA	Fatiha
JANIN	Aurélien	ROZE	Mathieu
JULIEN	Florent	RUIZ	Rémy
JULIEN	Nicolas	SCHOUTHEER	Nathalie
KACHIN	Said	SERVAIS	Arnaud
LABBEE	Sébastien	SIAUX	Adrien
LAHAIS	Cédric	SILVESTRE	Xavier
LANDI	Samuel	SMITH	Franck
LANG	Laetitia	SOULIER	Fabrice
LANGUINIER	Fabien	SUINOT	Olivier
LECOMTE	Samuel	TANNIERE	David
LEDESMA	Regis	TERRIER	David

.../...



THIERIOT
TRAMUT
TRIPIER
TROTIGNON

Mathieu
Adrien
Stéphane
Julien

VARIN
VIALE
WEBER

Roland
Christian
Florent

Total candidats : 137

ARTICLE 2 - La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'agent de maîtrise territorial sous réserve de remplir les conditions nécessaires pour se présenter à l'examen en produisant notamment les pièces requises, est arrêtée comme suit :

BOURLIER

Blandine

GERARD

Sylvain

Total candidats : 02

ARTICLE 3 - La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube et publié sur le site internet www.cdg10.fr. Le présent arrêté sera transmis aux Centres de Gestion de la Côte d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube.

Fait à SAINTE SAVINE, le 6 décembre 2024

Le Président,


Thierry BLASCO

Date de mise en ligne : **20 DEC. 2024**

Accusé de réception en préfecture
010-281000026-20241206-2024_523-AR
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Accusé de réception en préfecture
010-281000026-20241206-2024_523-AR
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024